

**MISSION MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' (MAR) NIORT AGGLO**  
**Accompagnement à la performance énergétique de l'habitat**  
**... CONTRAT D'ENGAGEMENT ...**

Entre, d'une part,

« Prénom NOM » :

Domicile : « adresse » :

Téléphone : « tel » :

Email : « email » :

Logement concerné par l'accompagnement : « adresse travaux » :

Ci-après dénommé **le BENEFICIAIRE**,

Et, d'autre part,

La Communauté d'agglomération du Niortais  
140 Rue des Equarts, CS28770, 79027 NIORT CEDEX

**INFO ENERGIE France Renov'**

Tel : 05 49 78 78 40

Email : [info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr)

Ci-après dénommé **le MAR**,

**1- OBJET DE LA MISSION**

La mission MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' (MAR) a pour objet de conduire un accompagnement du BENEFICIAIRE souhaitant réaliser des travaux d'amélioration énergétique de son logement, tel que défini dans l'arrêté du 21 décembre 2022.

**2- CONTENU DE LA MISSION**

La mission se décompose en 3 étapes principales :

- Etape 1 : l'aide à la décision d'engager des travaux, comprenant un audit énergétique, l'aide à l'élaboration du projet et du plan de financement
- Etape 2 : l'aide au montage des dossiers de demande de subvention, l'appui administratif tout au long du projet et l'aide au suivi de la réalisation des travaux
- Etape 3 : l'analyse des travaux effectués et l'aide à la prise en main du logement rénové

## Etape 1 : Aide à la décision d'engager des travaux – avec visite sur site, audit énergétique et restitution

---

### 1- Information

- Sur le déroulé de l'accompagnement et de son coût
- Sur les aides possibles pour l'accompagnement et les travaux, conditions et procédures d'octroi
- Sur les obligations du ménage en tant de maître d'ouvrage, délais et autorisations d'urbanisme pour commencer les travaux

### 2- Diagnostic de la situation initiale

- Evaluation de la situation économique du demandeur, de sa capacité de financement et de son éligibilité aux aides financières
- Si nécessaire, conseils en matière de lutte contre la précarité énergétique

### 3- Examen de l'état du logement

- Evaluation simplifiée du niveau de dégradation et d'insalubrité du logement
- Évaluation simplifiée du niveau d'autonomie du ménage
- Si la situation le justifie : déclenchement d'un accompagnement renforcé et/ou signalement aux autorités compétentes (orientation vers les structures compétentes)

### 4- Réalisation de l'audit énergétique

- Réalisé obligatoirement par un organisme agréé RGE (l'utilisation d'un audit énergétique existant et valide est possible)
- Etat des lieux technique du logement : collecte des documents, relevés sur site et description du bâti, examen des modes de gestion des énergies, identification des contraintes et spécificités pour la réalisation des travaux proposés, usage du logement et consommation énergétique,

### 5- Restitution de l'audit énergétique

- Analyse explicative et conseils pour retenir l'un des scénarios
- Aide à la consultation d'entreprises

### 6- Conseils pour l'analyse des devis au regard du scénario de travaux retenu, information sur la possibilité de maîtrise d'œuvre et les procédures d'urbanisme obligatoires

### 7- Aide à l'élaboration du plan de financement mobilisant les différentes aides financières possibles.

Cette étape permet au BÉNÉFICIAIRE de décider de poursuivre ou non l'accompagnement MAR en engageant une demande de subventions ANAH.

Cette étape est due quelle que soit la décision du BÉNÉFICIAIRE (première facturation).

## Etape 2 : Aide au montage des dossiers de demande de subvention, appui administratif et aide au suivi de la réalisation des travaux

---

Cette étape est considérée comme acceptée à réception d'un ou plusieurs devis de la part du BÉNÉFICIAIRE.

- 1- Informations et conseils pour déposer les dossiers de demande d'aides financières
- 2- Aide à la compréhension des démarches en ligne
- 3- Assistance à l'utilisation des plateformes numériques de dépôt des aides
- 4- Information sur les différentes phases d'un chantier de rénovation jusqu'à la réception des travaux
- 5- Conseils sur le suivi d'un chantier :
  - Conseils sur la coordination des entreprises intervenantes
  - Conseils sur la résolution des difficultés techniques éventuellement constatées

### Etape 3 : Analyse des travaux effectués et aide à la prise en main du logement rénové – avec visite sur site

---

- 1- **Vérification de la cohérence des travaux avec les préconisations**
  - Remise de fiches de réception
  - Mise à jour de l'audit et du plan de financement en fonction des travaux effectivement réalisés (si audit réalisé dans le cadre du MAR)
  - Information sur la conformité des factures et des travaux par rapport aux devis, sur les recours possibles en cas de défauts
- 2- **Information sur l'utilisation du logement** : qualité de l'air intérieur, utilisation et maintenance des équipements de chauffage, de ventilation des systèmes de pilotage, le confort d'été, les écogestes, la sobriété des usages
- 3- **Création ou actualisation du Carnet d'Information au Logement (CIL)**
- 4- **Remise du rapport d'accompagnement**

Cette étape clôture l'accompagnement : travaux terminés, facturation du solde de l'accompagnement.

### 3- LIVRABLES

Toutes les étapes font l'objet de livrables qui constituent le rapport d'accompagnement :

- 1- Signé des 2 parties
- 2- Mentionnant la date des visites initiale et finale
- 3- Contenant :
  - a. Les informations d'identification du ménage (nom, adresse du logement, n° de la demande d'aide pour les travaux)
  - b. Les résultats des évaluations simplifiées du niveau de dégradation et d'insalubrité du logement et du niveau d'autonomie du ménage
  - c. Le plan de financement définitif, avec la liste des aides sollicitées
  - d. L'audit énergétique (si l'audit a été actualisé, le rapport explicite la nécessité d'actualiser le scénario initialement prévu)
  - e. Le projet de travaux préconisé et le projet de travaux retenu par le ménage
  - f. La liste de entreprises ayant effectué les travaux (avec devis, qualification ou certification)

- g. La facture de la prestation d'accompagnement, le cas échéant

La remise du rapport complet clôture la prestation d'accompagnement.

**Documents remis systématiquement :**

Etape 1 : Rapport d'audit Energétique

Etape 2 : Retour d'analyse des devis, Plan de financement, Plan de travaux définitif

Etape 3 : Livret d'information Ecogestes, Attestation de fin de prestation

L'ensemble des documents sera remis sous format numérique au BENEFICIAIRE. Il pourra être fourni sous format papier à la demande du BENEFICIAIRE en un seul exemplaire.

**4- DUREE DE LA MISSION**

La durée globale de la mission pourra varier en fonction de la durée des travaux et de la réactivité du bénéficiaire à fournir les données nécessaires à la mission.

Etape 1 : Transmission des livrables sous 30 jours à compter de la date de la visite sur site

Etape 2 : Transmission des livrables sous 30 jours à compter de la réception de l'ensemble des devis correspondant au programme de travaux

Etape 3 : Transmission des livrables sous 30 jours à compter de la réception de l'ensemble des factures correspondant au programme de travaux

**5- OBLIGATIONS DES PARTIES**

**Le MAR et le BENEFICIAIRE** s'engagent à coopérer durant toute l'exécution de la mission.

**Le MAR** assure les missions définies dans le présent document. Un référent sera l'interlocuteur privilégié du bénéficiaire.

**Le BENEFICIAIRE** assure la maîtrise d'œuvre de coordination du projet.

**Le BENEFICIAIRE** s'assurera de mettre à disposition du MAR tous les éléments nécessaires à la bonne connaissance du projet et à l'exécution de la mission, pouvoir collaborer aux phases d'analyse et valider les différentes étapes

**6- COUT DE LA PRESTATION**

Le paiement de la prestation est soumis à 2 facturations :

	Coût HT	Cout TTC
Première facture après restitution de l'audit énergétique (Etape 1)	600 € HT	720 € TTC
2 <sup>ème</sup> facture à la clôture de l'accompagnement, après confirmation des subvention (Etape 3)	1000 € HT	1200 € TTC
<b>TOTAL prestation</b>	<b>1600 € HT</b>	<b>1920 € TTC</b>

Facture payable sous un mois à compter de la réception du titre de recette.

## **7- RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations de chacun, le présent contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception (dans un délai d'un mois après réception du courrier recommandé).

## **8- RESPONSABILITE-ASSURANCE**

Niort Agglo déclare être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) couvrant les conséquences pécuniaires pouvant incomber au MAR pour les dommages corporels et/ou matériels qu'il pourra causer au BENEFICIAIRE, au cours de l'exécution du présent contrat.

## **9- TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Le MAR recueille des données directement auprès du BENEFICIAIRE. Ces données sont à destination du MAR et de ses partenaires uniquement dans le cadre de l'exécution de la mission d'accompagnement. Le MAR s'engage à ne pas céder ces données à des tiers. Le BENEFICIAIRE dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles.

## **10- LITIGES**

Pour tout litige relatif au présent contrat, un accord amiable sera recherché dans un premier temps. Si le litige subsiste, le Tribunal de Commerce de Niort sera le seul compétent.

## **11- Droit de rétractation**

Le BENEFICIAIRE dispose du droit de se rétracter sans donner de motif dans un délais de 14 jours. Pour exercer le droit de rétractation, le BENEFICIAIRE devra notifier son choix par écrit au MAR.

Fait à \_\_\_\_\_

En 2 exemplaires originaux

Pour le BENEFICIAIRE :

Pour MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'  
NIORT AGGLO

**RÈGLEMENT RELATIF À L'AIDE FINANCIERE Parcours Accompagné**

**« MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »**

**Pour l'année 2024**

**CONTEXTE GENERAL :**

Depuis janvier 2021, la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) est dotée d'une Plateforme de la Rénovation Énergétique. Ce dispositif concourt à l'atteinte des objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en proposant un accompagnement renforcé pour la réalisation de travaux afin de soutenir la rénovation énergétique des logements.

Depuis le 1er juin 2023 et pour une durée de 5 ans, le territoire de la CAN est également couvert par un PIG et une OPAH RU sur le centre ancien de Niort qui permettent d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leur projet de travaux de rénovation énergétique ou de réhabilitation complète

A compter du 1er janvier 2024, les aides financières ANAH à la rénovation énergétique pour les habitants et leurs conditions d'obtention sont modifiées : l'aide MAPRIM RENOV' peut aller jusqu'à 90% des dépenses éligibles (attribuée sous conditions mais accessible quelle que soit l'étiquette énergétique du logement et quels que soient les revenus du ménage).

Pour l'obtention de l'aide relative aux travaux de rénovation globale, un parcours accompagné « Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) » est obligatoire. Cet accompagnement, incluant la réalisation d'un audit énergétique, peut être réalisé, au choix des habitants, par une structure publique ou privée selon un référencement national. Cet accompagnement est financé tout ou partie par l'ANAH selon les modalités suivantes :

	Plafond des dépenses éligibles	Ménages			
		Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieurs
Rénovation énergétique	2000 € TTC	100%	80%	40%	20%

Afin de diminuer le reste à charge pour aider les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs à s'engager dans des travaux de rénovation énergétique, **la CAN a décidé d'apporter un soutien financier complémentaire et forfaitaire de 400 €** (environ 20% de l'accompagnement complet), quelle que soit la structure MAR choisie par le ménage (CAN ou autre structure agréée), uniquement pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs (non accompagnés dans le cadre de l'OPAH, la CAN apportant déjà un financement complémentaire aux ménages bénéficiant du dispositif OPAH pour leurs travaux).

## CALENDRIER :

Les demandes d'aides pourront être formulées pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2024.

## MONTANT DE L'AIDE :

- Aide forfaitaire de 400 € par accompagnement MAR.
  - Enveloppe globale maximum : 10 000 € pour l'année 2024.
- Si ce montant est atteint avant le 31 décembre 2024, l'arrêt de la période d'attribution de l'aide pourra être prononcé.

## CONDITIONS D'ACCES A L'AIDE :

- Le logement concerné par le parcours accompagné MAR doit être situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Niortais
- L'accompagnement doit être réalisé par un MAR agréé et référencé par l'ANAH <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>
- L'aide est destinée aux :
  - Propriétaires occupants
  - Usufruitiers
  - Titulaires occupant d'un droit réel conférant l'usage du bien ;
  - Preneurs occupants d'un bail emphytéotique ou d'un bail à construction ;
  - Propriétaires en indivision occupant le logement (si l'ensemble des propriétaires indivisaires ont signé l'attestation sur l'honneur qui désigne le propriétaire indivisaire occupant le logement pour porter les travaux au nom de l'indivision)
- L'aide est destinée uniquement aux ménages à revenus intermédiaires et supérieurs tels que définis par l'ANAH :

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Les montants ci-dessus correspondent aux « revenus fiscaux de référence » des personnes composant le ménage. Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs « revenus fiscaux de référence ».

## PROCEDURE DE DEMANDE DE L'AIDE

---

### 1- Demande d'aide

La demande d'aide doit être formulée auprès des services de Niort Agglo au début de l'accompagnement MAR - formulaire de demande d'aide en annexe 1.

⇒ Au moment du dépôt de dossier demande de subvention Ma Prime Rénov' (MPR) sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr>

#### Pièces à fournir lors de la demande d'aide :

- Formulaire de demande dûment complété
- Contrat d'engagement MAR signé des deux parties
- Justificatif de domicile ET de propriété du bien (ou le cas échéant, toute autre pièce justifiant l'éligibilité du logement : usufruit, ...liste p.2)
- Copie dernier avis d'imposition
- Relevé d'identité bancaire ou postale

La demande d'aide doit être adressée avant le 31 décembre 2024 minuit (cachet de la poste, date d'envoi de mail ou tampon Niort Agglo si dépôt à l'accueil)

### 2- Demande de versement de l'aide

La demande de versement de la subvention doit être formulée auprès des services de Niort Agglo au moment de la facturation de l'accompagnement par la structure MAR (ou de la dernière facturation si prestation payée en plusieurs fois) - formulaire de demande de versement de subvention en annexe 2.

#### Pièces à fournir lors de la demande de versement de l'aide financière :

- Formulaire de demande de versement dûment complété
- Rapport d'audit énergétique final
- Attestation MAR de fin de prestation
- Facture MAR Acquittée

L'aide ne sera pas attribuée si l'accompagnement est abandonné en cours de projet.

Le versement de l'aide interviendra après réception de toutes les pièces justificatives demandées.

## FORMULAIRES DE DEMANDE D'AIDE / DE DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE

---

Les formulaires sont à remplir et à renvoyer

**Par voie postale à l'adresse suivante :**      **OU**      **par mail à l'adresse suivante :**

INFO ENERGIE Niort Agglo  
Direction Aménagement Durable du Territoire  
et Habitat  
140, rue des Equarts  
CS28770  
79027 NIORT CEDEX

[info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr)

**Pour toute demande de renseignements : INFO – ENERGIE NIORT Agglo**

**N° tel : 05 49 78 78 40**

Email : [info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr)

## PROCEDURE de DEMANDE D'AIDE NIORT AGGLO

### - Parcours accompagné MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' (MAR) -

- J'ai un logement situé sur le territoire de Niort agglo dont je suis propriétaire occupant
  - Je suis Ménage à revenus intermédiaires ou supérieurs
- J'ai un projet de rénovation globale qui nécessite un accompagnement MAR pour bénéficier des aides financières ANAH
- J'ai choisi le MAR qui va m'accompagner dans mon projet

Je remplis le formulaire de demande d'aide (téléchargement sur le site de Niort Agglo)

Auquel je joins :

- Contrat d'engagement MAR signé des deux parties
- Justificatif de domicile ET de propriété du bien (ou le cas échéant, toute autre pièce justifiant l'éligibilité du logement : usufruit, ...liste p.2)
- Copie dernier avis d'imposition
- Relevé d'identité bancaire ou postale mentionnant la même adresse que celle du logement

Je l'adresse à INFO ENERGIE Niort Agglo (par courrier ou mail) au début de l'accompagnement MAR (au moment du dépôt de subvention Ma Prime Rénov') et avant le 31 décembre 2024

Si nécessaire, des pièces complémentaires me sont demandées

Je remplis les conditions d'éligibilité

L'ACCORD d'aide m'est notifié par Niort Agglo  
(Sous réserve de réalisation d'un accompagnement MAR complet)

Je poursuis mon projet avec l'aide du MAR jusqu'à la réalisation des travaux

Je remplis le formulaire de demande de versement de l'aide (Téléchargement sur le site de Niort Agglo)

Auquel je joins :

- Rapport d'audit énergétique final
- Attestation MAR de fin de prestation
- Facture MAR acquittée

Je l'adresse à INFO ENERGIE Niort Agglo (par courrier ou mail) à la fin de l'accompagnement MAR (au moment de la facturation de l'accompagnement par la structure MAR (ou de la dernière facturation si prestation payée en plusieurs fois)

L'aide est versée sur mon compte par virement bancaire

# ANNEXE 1

---

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

### Parcours Accompagné « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »

---

#### COORDONNEES DU DEMANDEUR :

---

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Email : .....

#### ADRESSE DU LOGEMENT A RENOVER SI DIFFERENTE (travaux suite à acquisition) :

---

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

#### LE DEMANDEUR EST :

---

- Propriétaire occupant
- Usufruitier
- Titulaire occupant d'un droit réel conférant l'usage du bien
- Preneur occupant d'un bail emphytéotique ou d'un bail à construction
- Propriétaire en indivision occupant le logement (si l'ensemble des propriétaires indivisaires ont signé l'attestation sur l'honneur qui désigne le propriétaire indivisaire occupant pour porter les travaux au nom de l'indivision)

**RESSOURCES DU DEMANDEUR :**

---

REVENU FISCAL DE REFERENCE (€) : .....

*Revenu fiscal de référence mentionné sur le dernier avis d'imposition des personnes composant le ménage. Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs « revenus fiscaux de référence »*

**COORDONNEES « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' » (MAR) CHOISI :**

---

NOM STRUCTURE : .....

Nom - Prénom Interlocuteur : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

VILLE : .....

Téléphone : .....

Email : .....

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU FORMULAIRE :**

---

- Contrat d'engagement MAR signé des deux parties
- Justificatif de domicile ET de propriété du bien (ou le cas échéant, toute autre pièce justifiant l'éligibilité du logement : usufruit, indivision...liste p .2)
- Copie dernier avis d'imposition
- Relevé d'identité bancaire ou postale **mentionnant si possible la même adresse que celle du logement**

---

FORMULAIRE A ENVOYER par courrier ou mail au début de l'accompagnement MAR (au moment du dépôt de subvention Ma Prime Rénov') ET avant le 31 décembre 2024 :

**Par voie postale à l'adresse suivante :**

**OU**

**par mail à l'adresse suivante :**

INFO ENERGIE Niort Agglo  
Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat  
140, rue des Equarts  
CS28770  
79027 NIORT CEDEX

[info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr)

**Pour toute demande de renseignements : INFO – ENERGIE NIORT Agglo**

**N° tel : 05 49 78 78 40**

**Email : [info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr)**

## ANNEXE 2

---

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE Parcours Accompagné « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »

---

### COORDONNEES DU DEMANDEUR :

---

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Email : .....

### COORDONNEES « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' » CHOISI :

---

NOM et ADRESSE STRUCTURE :

.....  
.....

Nom - Prénom Interlocuteur : .....

Téléphone : .....

Email : .....

### TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

---

#### Etiquette Energie du Logement :

Avant travaux*		Après travaux*	
Etiquette	Consommation en kWh/m <sup>2</sup> .an	Etiquette	Consommation en kWh/m <sup>2</sup> .an

\*selon résultats de l'audit énergétique

**Travaux effectués :**

ISOLATION TOITURE / COMBLES

ISOLATION SOL

ISOLATION MURS

REMPLACEMENT MENUISERIES / FENETRES

REMPLACEMENT SYSTEME CHAUFFAGE

Chauffage avant travaux : .....

Chauffage après travaux : .....

SYSTEME PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

VMC simple flux / VMC double flux (*rayer la mention inutile*)

AUTRES TRAVAUX de rénovation énergétique :

.....

TRAVAUX liés au confort d'été : Si oui, lesquels :

.....

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU FORMULAIRE :**

Rapport d'audit énergétique final

Attestation MAR de fin de prestation

Facture MAR acquittée

FORMULAIRE A ENVOYER par courrier ou mail à la fin de l'accompagnement MART (au moment de la facturation de l'accompagnement par la structure MAR ou de la dernière facturation si prestation payée en plusieurs fois).

**Par voie postale à l'adresse suivante :**

**OU**

**par mail à l'adresse suivante :**

INFO ENERGIE Niort Agglo  
Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat  
140, rue des Equarts  
CS28770  
79027 NIORT CEDEX

[info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr)

**Pour toute demande de renseignements : INFO – ENERGIE NIORT Agglo**

**N° tel : 05 49 78 78 40**

**Email : [info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr)**